

LAW OF THE FEDERATION

~~(2) ET si l'ET présente à l'Assemblée nationale une loi ou une proposition de loi dans lequel il demande que l'Assemblée nationale détermine la date à laquelle l'Assemblée nationale devra voter sur la question de la révision de la Constitution, l'Assemblée nationale devra voter sur cette question au moins deux fois dans l'année suivante.~~

ENTRE EN VIGUEUR

~~L'Assemblée nationale devra voter sur la question de la révision de la Constitution au moins deux fois dans l'année suivante.~~

COMING INTO FORCE

~~Le 1^{er} juillet de l'année suivante à laquelle l'Assemblée nationale aura voté pour la première fois sur la question de la révision de la Constitution.~~

Clause 171: These amendments would substitute “Superintendent” for “Minister”.

Article 171. — Substitution de «surintendant» à «Ministre».

Clause 172: These amendments would substitute “Office” for “Department”.

Article 172. — Substitution de «Bureau» à «département».